

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2018/2019  
L'Officiel n° 20  
Du 10 Janvier 2019

# L'OFFICIEL

## 11



### LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

#### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

#### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

#### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

#### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

#### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## **COMITE DE DIRECTION**

BO N° 20 du 10 janvier 2019

Président : M LACOUR

Présents Mme ROYER -Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUTIE - DRIF- GERARD– GIBERT - JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET–ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BOUDET– BOUSQUET – GRILLE- ROGER -BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE - DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° 19 du 03 janvier 2019

## **TOMBOLA AU PROFIT DES SINISTRES**

Suite à un problème administratif, le tirage de la tombola au profit des sinistrés qui devait avoir lieu le 10 janvier 2019 est reporté au jeudi suivant 17 janvier 2019, aux mêmes horaires.

## **DEMANDE D'ORGANISATION DE TOURNOI**

### **Haut Minervois Olympique**

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation du tournoi en hommage à Hocine Ben -Ahmed

- 1 juin 2019 - catégories U7 / U11 / et U9 féminines
- 2 Juin 2019 –catégories U9 et U13

Sous réserves de restrictions habituelles.

### **FC Corbières Méditerranée**

Le comité de direction émet un avis favorable à l'organisation d'un tournoi « futsal »

- 4 Mai 2019 – catégories U9 / U11

Sous réserves des restrictions habituelles.

## **COURRIERS DIVERS**

### **Trapel Pennautier FC**

Invitation pour une manifestation de sympathie autour de la galette des rois le samedi 19 janvier 2019 au gymnase de Villegailhenc, à 19 heures.  
Le président remercie pour l'invitation, mais absent ce jour-là il sera représenté.

### **Football Atlas Lézignan**

Après renseignements, il ressort que le dossier a été jugé, et que le résultat a été adressé sur footclub et sur la boîte électronique du club.

### **O. Cuxac d'Aude**

Demande de changement d'horaire – dossier transmis à la commission compétente.

### **Limoux Pieusse FC**

Dossier transmis à la commission compétente.

## **REMISE DES LABELS**

Le Président de district remercie les clubs et les municipalités de Naurouze- Labastide, Malves et Pennautier pour l'accueil qu'ils ont accordé aux membres du district, lors des remises de labels.

Prochaine remise de labels :

- 16 Janvier 2019 à 18 heures à BRAM, salle Nougaro pour le GFPLM – école féminine et jeunes espoirs.

## **CONDOLEANCES**

Le Président du district,  
Les Présidents et membres de commissions  
Le personnel administratif et technique  
présentent leurs sincères condoléances au club de Limoux et à la famille lors du décès de M. Michel Perillou, ancien joueur de Limoux.

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette. **Le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 28 janvier 2019 dernier délai**

**En cas de non-paiement à la date prévue ou en cas de chèque non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district**

### Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

**Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.**

**Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :**

**-1<sup>ère</sup> récidive : sanction de deux points de pénalité**

**-2<sup>ème</sup> récidive : sanction de trois points de pénalité**

**-3<sup>ème</sup> récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.**

581877	ALARIC FC	534,47 €	547920	GFC	408,88 €
505991	ALZONNE F.C.	288,27 €	563596	HAUT MINERVOIS OL	547,69 €
522121	ARIEGE- FOIX FC	169,82 €	552793	HAUTE VALLEE AUDE FA	193,76 €
563968	ARIEGE-1JA	61,30 €	538458	LES MARTYS OL	121,39 €
506105	ARIEGE-BALE	90,28 €	564062	LEZIGNAN ATLAS	795,04 €
582702	ARIEGE-CEPAF	666,30 €	590197	LUC FC	368,71 €
523580	ARIEGE-ENT COUSERANS	72,74 €	549438	MALEPERE F.C.	221,14 €
536143	ARIEGE-FC CRITOURIEN	56,89 €	550702	MALVES E.S.	282,44 €
548935	ARIEGE-FPO	137,42 €	539814	MAS STE PUELLES F.C.	220,98 €
525729	ARIEGE-LE FOSSAT	234,58 €	533424	MONTREAL OL	42,51 €
548437	ARIEGE-LEZAT FC	66,08 €	552807	MOUSSAN MONTREDON	193,41 €
551240	ARIEGE-MIREPOIX	246,54 €	581261	MT NOIRE US	325,19 €
514808	ARIEGE-P BASSE ARIEGE	88,04 €	580676	NARBONNAIS UFC	232,16 €
554462	ARMISSAN FC	208,89 €	540547	NARBONNE F.U.	635,05 €
548103	BADENS RUSTIQUE R.C.	10,00 €	506197	NAUROUZE LABASTIDE	295,26 €
582089	BAGES AJS	127,79 €	564014	OL CORB ST ANDREEN	60,26 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	112,19 €	527203	PEZENS USA	322,32 €
519689	BRAM A.S	175,61 €	524095	QUILLAN H.V.FC	94,50 €
547377	CARCAS ASC DES ILES	371,40 €	519687	RAZES LASSERRE	239,26 €
548132	CARCAS FAC	928,36 €	581741	ST MARCELLOIS	197,51 €
581520	CARCAS OZANAM OL	69,09 €	534933	ST MARTIN LANLANDE	20,71 €
540546	CASTELNAUDARY C.O	217,49 €	525531	ST NAZAIRE F C	83,57 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	8,01 €	520185	ST PAPOUL O S	207,50 €
515424	CHALABRE F.C	191,66 €	521348	STE EULALIE VILLESEQ	524,24 €
552094	CLAPE Méditerranée	590,00 €	548191	TRAPEL P	422,20 €
580919	CORBIERES MED	702,05 €	581377	VENTENAC AS	144,18 €
528505	CUXAC AUDE OL	343,33 €	582387	VILLASAVARY US	56,08 €
552043	ESPOIR COURSANNAIS	460,42 €	548101	VILLEDUBERT F C	191,93 €
517800	FANJEAUX E.S.	187,71 €	529108	VILLEGLY F C	157,47 €
581405	GFPLM	530,48 €	527488	VILLEPINTE A S	64,50 €

**Le Président**

# COMMISSION REGLEMENT ET CONTENTIEUX DU DISTRICT DE L'AUDE

réunion du 10 janvier 2019

**Président:** M. PETROSINO François

**Membres** M. DRIF Méziane – BOUSQUET Daniel

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de deux points de pénalité pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(récidive)  
Les clubs cités ci-dessous ne se sont pas acquittés des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 07 Janvier 2019 :

**Aude :**

**Seniors** CARCAS ASC DES ILES (128,90€)

Le club cité ci-dessus sera sanctionné de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de deux points de pénalité pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(récidive)

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de deux points de pénalité pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(récidive)  
Les clubs cités ci-dessous ne se sont pas acquittés des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 07 Janvier 2019 :

**Ariège :**

**U17** CEPAF (324,78 €) – LE FOSSAT (144,84 €)

**Aude :**

**Seniors** LEZIGNAN ATLAS (640,54 €)

**U13** CLAPE MEDITERRANNEE (580 €) – ARMISSAN (198,89 €)

Les clubs cités ci-dessus seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de trois points de pénalité pour leur équipe supérieure seniors, féminines ou jeunes évoluant en District.(2<sup>e</sup> récidive)

Les récidivistes seront appliqués tous les mois de la façon suivante :

-1<sup>e</sup> récidive : sanction de 2 points de pénalités pour leur équipe supérieure seniors, féminines, jeunes évoluant en district

-2<sup>e</sup> récidive : sanction de 3 points de pénalités pour leur équipe supérieure seniors, féminines, jeunes évoluant en district

-3<sup>e</sup> récidive : le club est exclu de toutes compétitions pour la saison (sauf pour le foot d'animation) à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.

La commission Règlement et Contentieux transmet le(s) dossier(s) à la commission de discipline pour application de l'article 89 bis.

Le président de la commission

## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 20 DU 10/01/2019

Présents : Mrs VALET - LOPEZ – RONTES – GRILLE- DRIF

### **LUC FC / CARCASSONNE FEM U13F poule B du 05/01/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Luc FC

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Luc FC n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Luc FC**

**Luc FC - 00 (-1pt) / Carcassonne FEM -03 (3pts)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

### **FAC / ST PAPOUL U13 Challenge Peytavy du 05/01/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de St Papoul n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de St Papoul**

**L'équipe du FAC est qualifiée pour le prochain tour**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de St Papoul**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

### **CARCASSONNE FAC / CHALABRE FC U15 coupe District du 05/01/19**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Chalabre n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Chalabre**

**L'équipe du FAC est qualifiée pour le prochain tour**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Chalabre**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**VILLEGLY RC / FC CORBIERES**  
**D2 poule B du 06/01/19**

Vu la programmation de la rencontre  
Vu la non réception de la FMI  
Enquête en cours

**RECOMMANDATIONS**

La commission demande aux clubs ainsi qu'aux responsables de bien vouloir dans toute communication avec le District de se conformer aux dispositions suivantes pour permettre d'assurer sans ambiguïté le traitement correspondant.

Indiquez :

Le numéro du club

Le nom du Correspondant

La ou les équipes concernées

Le championnat ou la coupe

La date de la rencontre ainsi que le lieu

Et bien entendu le motif de votre correspondance

Exemple

Club N° 517815, de Limoux Pieusse, Mr X, Y, dirigeant de l'équipe U13 D1 poule élite, pour la rencontre de championnat au SC Narbonne Montplaisir du 01/12/2018

Motif : Nous n'avons pas été en mesure de constituer une équipe pour nous rendre à Narbonne.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.



## **COMMISSION SENIORS**

PV N° 20 du 10 janvier 2019

Président de la séance : M RONTES

### **AMENDES DIVERSES**

Vu le mail de CUXAC D AUDE sur l'occupation des terrains, le match seniors

CUXAC D AUDE – OZANAM du 20/01/2019 est programmé à 10h.

**Le secrétaire**

## COMMISSION JEUNES A 11

Réunion du 10 janvier 2019

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Présents :** M.MANI, BONNET, AKLI

➤ **Courriers**

### AMENDES DIVERSES

**FORFAIT :**

1<sup>er</sup> Forfait Championnat U15 CHALABRE 37€

Forfait Coupe de l'Aude U15 CHALABRE 105€

### INFO

La commission rétablie dans leurs droits le club du GFC remboursement de 42 €

### REPROGRAMMATION

La journée n°2 de la catégorie U15 poule B et C sont reprogrammée au samedi 23 février 2019

Le match U15 poule A – FCSA 1 / CUXAC D'AUDE doit être joué avant le 23 février en accord avec les deux clubs.

## **TIRAGE CHALLENGE LOUBATIERES**

Le tirage au sort des 1/8 Finale du challenge LOUBATIERES a eu lieu au Siège du District de l'Aude en présence de Monsieur GIBERT, Président délégué du district de l'Aude, Messieurs les membres de la Commission des jeunes et du comité directeur.

Les Matches auront lieu le Week-end du 19 janvier 2019. Voir ci-dessous.

### **Catégorie U17 – 2<sup>ème</sup> Tour**

Samedi ou Dimanche 19 et 20 janvier 2019

UF LEZIGNAN / BALE

GFC 1 / PIEGE LAURAGAIS

NARBONNE FU 2 / LE FOSSAT

LE COUGAING / LIMOUX

FOIX / MAS ST PUELLES

ENT GRAND MALEPERE / HT MINERVOIS

CARCASSONNE FAC 2 / FC CORBIERES MEDIT

**Exempt:** ST NAZAIRE

### **Catégorie U15 3<sup>ème</sup> Tour**

Samedi 19 janvier 2019 à 15 heures

PAMIERS / GFC 2

CEPAF / ENT GRAND MALEPERE

TRAPEL PENNAUTIER/ SC NARBONNE MONTPLAISIR 2

PIEGE LAURAGAIS / GFC 1

CASTELNAUDARY 2 / CUXAC D'AUDE

CHALABRE FC / 1 JA 1

HT US MINERVOIS / NARBONNE FUN 2

**Exempt:** NARBONNE FUN 3

**Le Président de la commission**

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°20 du 10 janvier 2019

Présents : M. PITIE – BOUDET – TISSEYRE.

➔ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

### TOURNOIS

#### Haut Minervois Olympique

La commission émet un avis favorable à l'organisation du tournoi en hommage à Hocine Ben - Ahmed

- 1 et 2 Juin 2019 -catégories U7 / U11 / et U9 féminines  
Sous réserves de restrictions habituelles.

#### FC Corbières Méditerranée

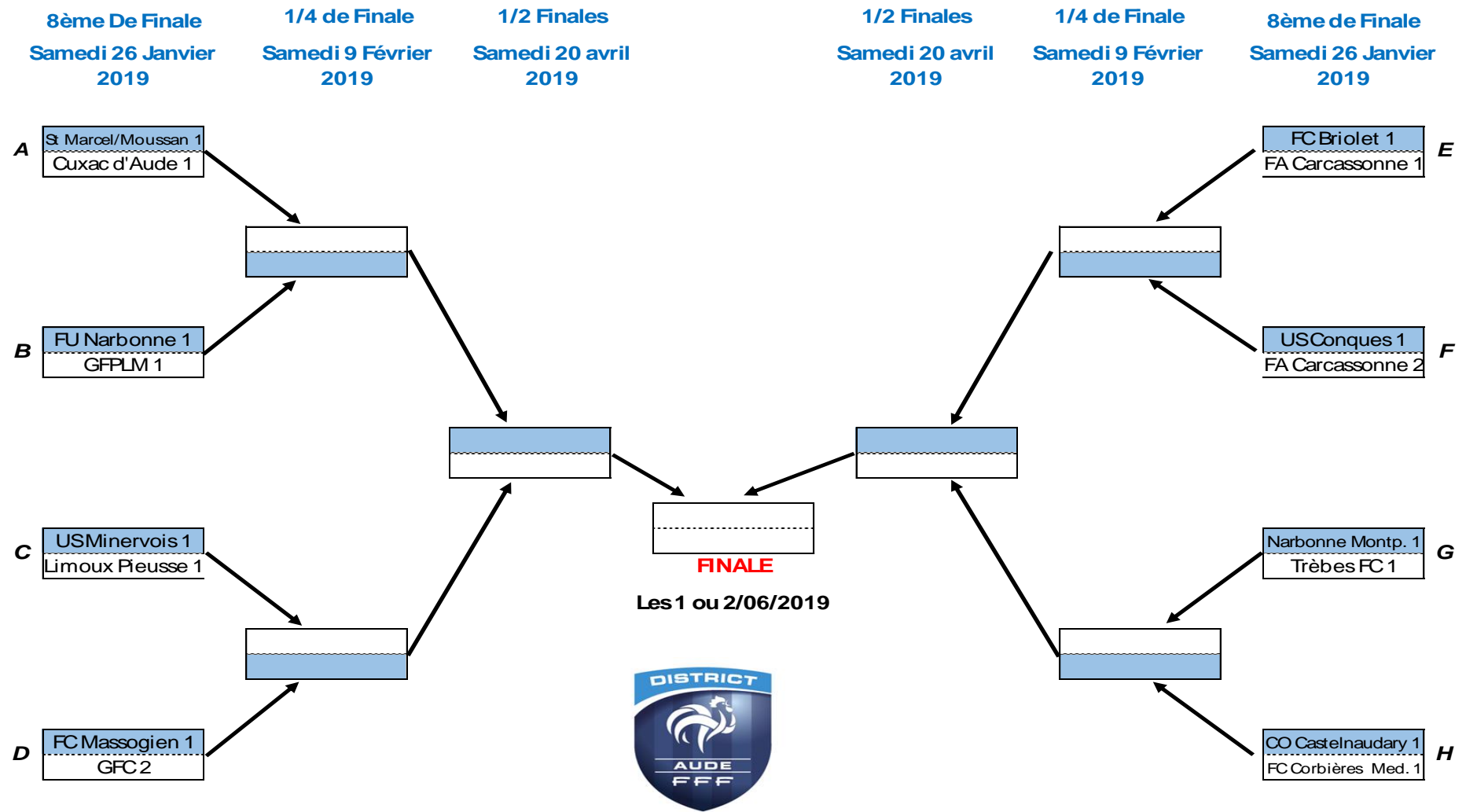
La commission émet un avis favorable à l'organisation d'un tournoi « futsal »

- 4 Mai 2019 – catégories U9 / U11  
Sous réserves des restrictions habituelles.

### CATEGORIE U<sub>13</sub>

*Tirage des 1/8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe et 1/16<sup>ème</sup> de Finale du Challenge PEYTAVY*

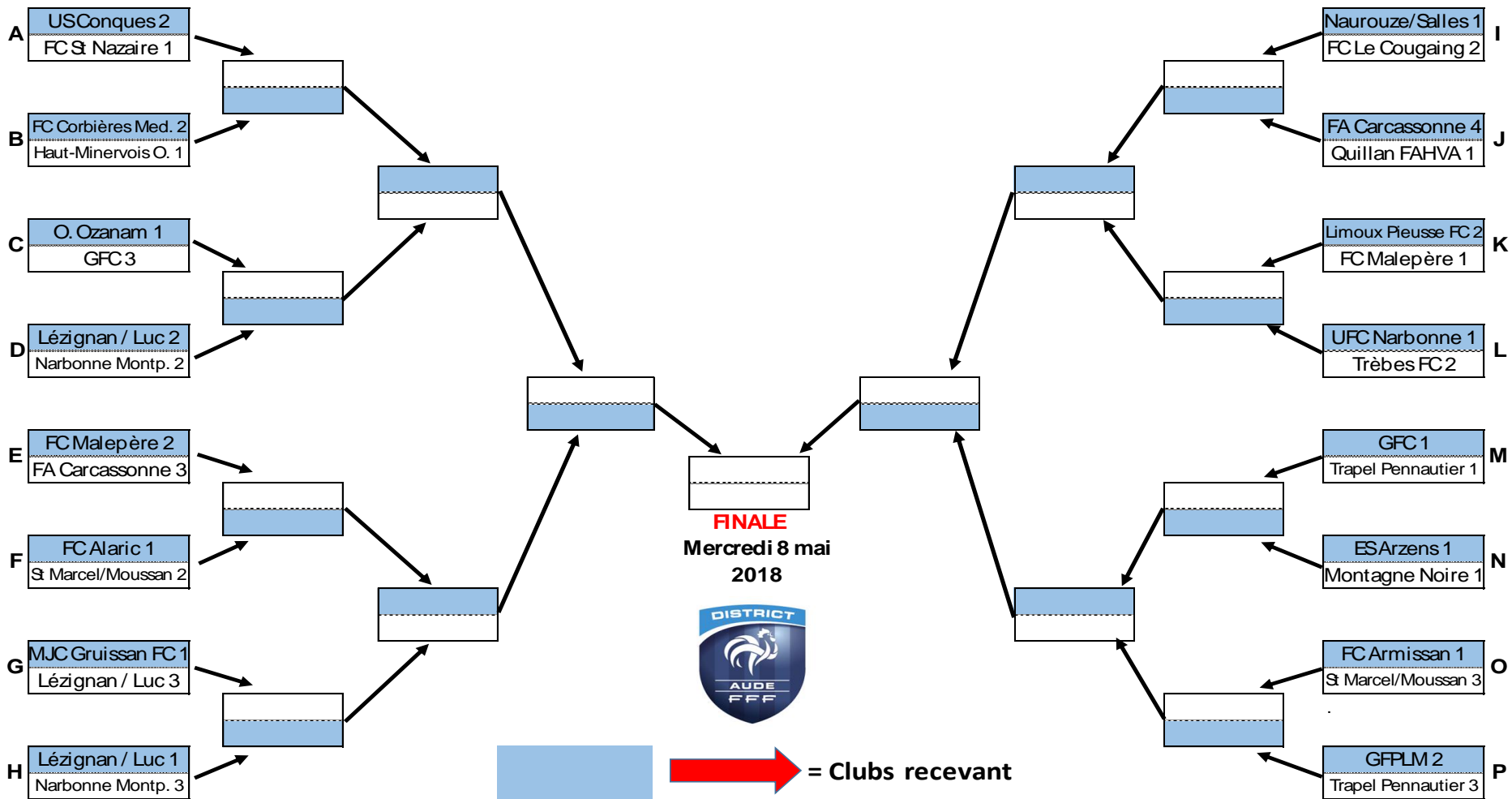
# COUPE DE L'AUDE U13 - TABLEAU FINAL - SAISON 2018/2019



  = Clubs recevant

# CHALLENGE PEYTAVY U13 - TABLEAU FINAL - SAISON 2018/2019

16ème de Finale	8ème De Finale	1/4 de Finale	1/2 Finales	1/2 Finales	1/4 de Finale	8ème de Finale	16ème de Finale
Samedi 26 Janvier 2019	Samedi 9 Février 2019	Samedi 6 Avril 2019	Samedi 20 Avril 2019	Samedi 20 Avril 2019	Samedi 6 Avril 2019	Samedi 9 Février 2019	Samedi 26 Janvier 2019



## COMMISSION DES FEMININES

PV N° 20 du 10 janvier 2019

**Présidente** Mme ROYER

**Présents** : Mme SAVIANA Joséphine- M. GONZALEZ José – VIVO Sébastien

### CHAMPIONNAT FEMININES U14F-U16F

SAMEDI 12 JANVIER 2019

A 14H30

FUN - BASSIN CARCASSONNAIS

### ¼ DE FINALE COUPE FEMININES A 8

SAMEDI 12 Janvier 2019

A 19H ST PAPOUL – GFPLM

DIMANCHE 13 Janvier 2019

A 11H FC BRIOLET – FC CRITOURIEN 2

### REPORT ½ FINALES COUPE FEMININES A11

Suite aux matchs de reports de Ligue, les ½ finales coupe féminines à 11 se joueront le

DIMANCHE 10 FEVRIER 2019

A 15H BRIOLET/ ALARIC – CUXAC D'AUDE

A 10H TRAPEL/LES MARTYS – FF BASSIN CARCASSONNAIS

La Présidente de la Commission